<u>Règlement Intérieur</u>

L'enfant inscrit à l'aide aux devoirs se doit d'être volontaire, poli, respectueux.

D'une manière générale, se comporter de telle façon que l'aide aux devoirs soit pour tous, enfants et bénévoles, un temps agréable.

Dans le cas contraire et si les bénévoles n'ont pas de lien direct avec les représentants légaux, la ville de Saint-Renan, responsable de cette activité; se réserve le droit :

- ✓ d'adresser un courrier à la famille
- de convoquer les parents et enfant(s) concerné(s)
- ✓ d'exclure les élèves de l'aide aux devoirs pendant un certain nombre de jours voire définitivement

Travail

Chaque enfant doit travailler dans le calme et en autonomie. Il pourra bénéficier de l'aide ponctuelle des bénévoles présents.

Le travail restant à faire et remarques éventuelles aux parents, pourra être consigné dans le cahier de texte de l'enfant, que les parents consulteront systématiquement.

Rappel

Les bénévoles n'ont aucune obligation de résultat. Les responsables légaux s'engagent à participer au bilan de l'action à la fin du trimestre

En inscrivant mon enfant à l'accompagnement scolaire, je m'engage à:

- Émarger en garderie périscolaire au moment du départ
- Une présence régulière de celui-ci
- Prévenir M. CORMIER Mikaël ou le service jeunesse en cas d'absence (tel:02-98-84-91-19 ou au 06.22.74.91.41)
- Participer au bilan de l'action à la fin de l'année

Mon enfant s'engage à:

- Participer de manière active
- Respecter les bénévoles, le matériel mis à sa disposition, le règlement de l'activité.

Année 2011 /2012

Accompagnement Scolaire

Mairie de Saint-Renan

☑ Place Léon Cheminant 29290 Saint-Renan ☎ 02.98.84.20.08 mairie@saint-renan.fr Animateur Jeunesse
M. CORMIER Mikaël
Service Jeunesse
Mairie Saint-Renan
20.98.84.20.08 / 06.22.74.91.41

PREAMBULE

Mise en place au 3ème trimestre 2006, dans les trois écoles primaires de la commune, l'activité Accompagnement Scolaire a pour objectifs:

- √ d'épauler les parents dans leur rôle éducatif
- √ d'aider les enfants dans la réalisation de leur travail scolaire

ATTENTION:

L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE n'est pas le SOUTIEN SCOLAIRE

Le soutien scolaire est dispensé, dans le cadre de l'école, par des enseignants, à des élèves qui, provisoirement, ou sur une plus longue durée, ont besoin d'une aide personnelle.

L'accompagnement scolaire ne poursuivant pas les mêmes objectifs, reste donc un projet cohérent et complémentaire au soutien organisé par l'éducation Nationale.

Les objectifs pédagogiques et grandes lignes du projet

Il s'agit d'une aide dispensée dans un cadre partenarial, sur le temps périscolaire, par des intervenants variés, visant à:

- Offrir, en partenariat avec l'école, les appuis et ressources dont l'enfant a besoin favorisant sa réussite scolaire
- ✓ Amener l'enfant à l'autonomie dans la réalisation du travail scolaire
- Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle éducatif

Démarche pédagogique

- Une inscription sur la base du volontariat
- ✓ Une aide à la réalisation des devoirs
- Proposer des outils d'apprentissage, des méthodes

Moyens d'évaluation

- ✓ Échanges réguliers avec les différents acteurs: enfant, parent, professeur, accompagnateur, animateur; permettant d'évaluer régulièrement l'activité de l'enfant, les attentes des parents, le bilan des accompagnateurs...
- ✓ Enquêtes auprès des familles
- Enquêtes auprès des enfants
- Carnet de bord pour l'accompagnateur
- Cahier de liaison dans chaque école pour les bénévoles afin de pouvoir communiquer sur le bon déroulement des séances

Public

Enfants inscrits en garderies périscolaires sur les trois écoles primaires de la commune: école publique de Kerzouar, école publique du Vizac, école privée Notre Dame de Liesse.

Le projet s'adresse en priorité aux enfants qui partent tardivement de la garderie périscolaire.

Les CP ne pourront être inscrits qu'à partir du 2ème trimestre.

Périodicité de fonctionnement de l'accueil

- Deux ouvertures par semaine en période scolaire:
 - les lundi et/ou jeudi soir
 - 17h / 18h (école du Vizac)
 - 17h15 / 18h (école Notre Dame de Liesse, école de Kerzouar)
 - Pas d'accompagnement le jeudi précédent les vacances scolaires

Modalités d'inscription

- Les inscriptions sont valides pour <u>un trimestre</u>, renouvelable selon le nombre d'inscrits
 - 1er trimestre: Du Lundi 03 octobre au lundi 12 Décembre 2011 inclus
 - <u>2ème trimestre</u>: Du jeudi 05 Janvier au lundi 02 Avril 2012 inclus
 - 3ème trimestre: Du Lundi 23 avril au jeudi 14 Juin 2012 inclus

L'inscription

- > Les responsables légaux signent une fiche d'inscription prouvant leur engagement sur <u>un</u> trimestre et certifiant avoir pris connaissance du règlement intérieur.
- > Aucun enfant ne sera pris en cours de trimestre si le nombre maximum d'enfants est atteint et en fonction du nombre de bénévoles.
- > Un enfant qui ne vient pas régulièrement pourra être remplacé par un autre enfant (en cas de liste d'attente).
- Seront en priorité pris en charge, les enfants inscrits en garderie, qui partent après 18h.

Fonctionnement général

- A 17h00/17h15, les enfants inscrits à l'accompagnement aux devoirs seront pris en charge par les bénévoles.
- > A 18h, les enfants seront ramenés en garderie par les bénévoles.
- > Si les enfants ont fini leurs devoirs avant 18h; ils seront ramenés par groupes, accompagnés d'un bénévole vers les garderies périscolaires.
- Les responsables légaux n'ont pas la possibilité de récupérer l'enfant sur le chemin ou à l'accompagnement scolaire: ils doivent les récupérer en garderie où ils émargeront.